

EVOLUTION SOCIO-POLITIQUE DES BENZA DU TERRITOIRE D'AKETI DANS LA PROVINCE DE BAS-UELE : DES ORIGINES A 1960

Ass. MBODA NGBULA Boniface¹, Ass. BAHATI MUHIGIRWA Jean Baptiste², Ass. MOKWELE MOSUBA Prosper³

Corresponding Author : -

Résumé

C'est article porte sur l'évolution Socio-politique des Benza peuples se trouvant dans le Territoire d'Aketi en Province de Bas-Uélé, des origines en 1960, en République Démocratique du Congo, retrace le parcours historique de ces peuples jusqu'à l'occupation des sites actuels ainsi que les modifications introduites dans leur société sur le plan politique, économique, démographique, social et culturel pendant la période de l'occupation coloniale.

Sammary :

That article concern Benzas people social political evolution living in Aketi's Territory, Province of Bas-Uele from origin to 1960, Democratic Republic of Congo, giving the historic move of there people till their occupation places or sites. In addition the modifacations introduced in their society according of following the political, economical, demographical, social and culturel... Level during colonial occupation.

Mots clés : Evolution, socio-politique, Benza, Aketi, Province Bas-Uélé.

INTRODUCTION

« Nul n'a le droit d'effacer l'histoire d'un peuple car, un peuple sans histoire, est un peuple sans âme » (ANAFOKA, A., *Journaliste historien et animateur à la radio RFI*).

Les recherches antérieures témoignent du point de vue d'organisation sociale qu'il existait deux types des sociétés à savoir : les sociétés étatiques et non étatiques. Les premières ayant développé une organisation politique et sociale au niveau des royaumes et empires, ont fait l'objet des préoccupations des chercheurs en Sciences Humaines. Les secondes qui de leur côté reposent leur organisation sociale sur la famille, le clan, le village suscitent encore et davantage la curiosité de ces mêmes chercheurs. C'est dans cet ordre d'idée que nous nous sommes penchés à l'étude d'un peuple situé dans le Territoire d'Aketi en Province de Bas-Uélé, République Démocratique du Congo. Il s'agit donc des peuples Benza.

Comme objet, cette recherche vise à susciter la curiosité intellectuelle de tout un chacun sur base d'une description chronologique des éléments de parcours historiques de ces peuples. Autrement dit, elle a pour ambition de rechercher à faire connaître d'une manière particulière les Benza à travers le monde, dans le but de briser les ténèbres des doutes qui planent encore au sujet de leur évolution par rapport à leurs voisins immédiats : Zande, Benga et Mobati.

L'intérêt que revêt notre étude est double, d'abord sur le plan personnel et en suite sur le plan scientifique. Sur le plan personnel, nous voulons aider les intellectuels du territoire d'Aketi de mieux se saisir du contexte historique de l'évolution de ces peuples et sur le plan scientifique en notre qualité de chercheur en sciences humaines, nous voulons apporter notre modeste contribution sur le parcours historique de ces deniers pour leur revalorisation à tous les échelons organisationnels, c'est de cette façon que nous parviendrons à répondre favorablement à notre mission de chercheur, celle de feuilleter et de dégager les faits historiques en souffrance capable de nous aider à lire le temps dans sa totalité : le passé, le présent et l'avenir.

0. PROBLEMATIQUE

La problématique signifie problème à résoudre par des procédés scientifiques. Nous retiendrons à ce propos que la problématique désigne un ensemble d'idée qui spécifie la position du problème par le sujet d'étude (SHOMBA Kinyama, S.D., p.41).

Les Benza vivent dans trois Collectivités administratives du Territoire d'Aketi parmi les huit (Mabinza, Ngbongi, Yoko). Tout voyageur curieux en séjour chez eux, constaterait tout de suite qu'ils sont différents de leurs voisins immédiats : Zande, Benga et Mobati. Ce qui soulèvent ces interrogations : d'où sont venus les Benza ? Comment ont-ils progressé ? Comment ont-ils évolué sur le plan social-politique ? Quelles sont les influences subies par ces peuples avant l'arrivée des étrangers (Arabes et Européens).

Quant aux techniques d'investigations, nous avons utilisé les techniques documentaires, l'entretien semi-libre. Nous avons été édifiés en lisant la documentation ci-après :

- MOELLER, « *Les grandes lignes migratoires Bantoues de la Province Orientale* », Bruxelles, IRCB, 1936.
- VANSINA, J., *Introduction à l'ethnographie du Congo*, CRIPS, édition Universitaire du Congo, 1966. C'est grâce à ces deux ouvrages que nous nous sommes rendus compte des mouvements migratoires ayant conduit les populations de nos milieux d'étude dans leur emplacement actuel ainsi que sur leur mode de vie.
- SAERZNC, C., « *Etude politique sur les Bondungu – Bokoi (Tribu Mabenza, ethnie Ngombe)* ». L'ouvrage de cet auteur, ancien administrateur du Territoire D'Aketi, nous a permis de tirer des renseignements sur les structures organisationnelles des Benza, leur fonctionnement et enfin les modifications introduites dans la société Benza pendant l'arrivée des étrangers.
- Van Der Kerker, G., « *Ethnie MONGO* », Bruxelles, ARCS, 1944.
- Mumbanza Mwe Bawele : « *Les Ngombe de l'Equateur, l'historique d'une identité* ». In Zaïre-Afrique n°124, p.1978. Les ouvrages de ces deux auteurs, nous ont édifié sur les origines des Benza, sur les noms de l'ancêtre commun de tous ces peuples qui serait « AKONGO » ainsi que les erreurs introduites par l'homme blanc qui ne métrisait pas les langues africaines.
- WALE SOMBO. B., « *Les migrations des peuples de Bas-LOMAMI (Haut-Congo) du 17^{ème} au 18^{ème} siècle* » In *Acquatoria 11 (1990)*. Pour cet auteur, un des aspects fondamentaux de l'histoire ancienne des peuples de la RDC, est les migrations qui les ont conduits sur les sites qu'ils occupent actuellement.

En ce qui concerne l'entretien semi-libre, nos informations ont été complétées à l'aide de cette technique.

I.: GENERALITES

1.1. Définition des concepts

- Benza : Le concept Benza est défini comme « homme de bois », « forestier », « l'homme de l'intérieur ou cultivateur », différent des gens d'eau (riverains) et surtout pour son caractère belliqueux ;
- Aketi : (Akeiti en Kibenza) signifierait, il n'est pas partie ou il ne serait pas parti. Cela se traduit par le fait que pendant la période coloniale, à chaque fois qu'un européen pose la question aux « indigènes » de savoir où serait le Chef du Village, ils pensaient que cette question nécessiterait cette réponse ;
- Indigènes : Du point de vue ethnologique, le terme « indigène » désigne les habitants, les autochtones d'une région du Congo et des colonies limitrophes (magotte, 1974) ;
- Anarchies : Sont définies comme des sociétés égalitaires sans commandement politique central obéissant seulement à des coutumes sanctionnées religieusement sans coutume matérielle ;
- Chefferie : C'est un groupement de lignages ou des familles étendues d'un Chef qui est soit membre de la famille la plus anciennement établie dans un pays, soit un personnage religieux, soit un guerrier réputé ;
- Etats : Il s'agit d'une organisation dans laquelle le Chef a pris le dessus sur les pouvoirs familiaux. Le rôle des familles, des clans, des lignages, des associations y est restreint ou nul ;
- Migration : Le terme migration est défini comme étant le déplacement des populations d'un pays donné, qui passe dans un autre pour s'y établir, pour des raisons politiques, économiques ou sociales.

1.2. Présentation du milieu d'étude

Les Benza qui font l'objet de notre étude, habitent les trois collectivités Secteurs (Ngbongi, Mabinza et Yoko) dans le Territoire d'Aketi, une entité administrative de la Province de Bas-Uélé en République Démocratique du Congo.

1.2.1. Aspects géographiques

Le Territoire d'Aketi est un Territoire Agro-pastoral et minier dont le Chef-lieu porte le même nom. Il est limité au Nord par les Territoires de Bondo et Buta, à l'Est par le Territoire de Buta, à l'Ouest par le Territoire de Basoko et au Sud par la Rivière Tshimbi (Congo-Belge, 1920, pp. 765-769).

La Carte Morphologique de la RDC insère le Territoire d'Aketi dans la Cuvette Centrale de vaste pression dont l'altitude moyenne varie généralement de 300 à 6000 millimètres (...). Les rivières hystographiques d'Itimbiri sont : Aketi, Tinda, Likati, Tele, Elongo, Tshimbi (Marip In Jeune Afrique, pp. 6-21). Le Territoire d'Aketi à quatre voix de communication à savoir : Fluvial, Terrestre, Ferroviaire et Aérienne.

1.2.2. Aspects historiques et politico-administratifs

Sous cet aspect, notons avant tout qu'avant l'arrivée des européens, les milieux africains avaient connu deux types des sociétés que nous avons évoquées dans l'introduction.

Le Territoire d'Aketi, jadis Territoire d'Ibembo fondé en 1889 par le Sous-officiers DUBOIS pendant l'occupation européenne.

La cité d'Aketi fut créée en 1932 et fut érigée en Chef-lieu du Territoire d'Ibembo, en 1933, il fut baptisé Territoire de MOBENGE – MABINZA (Bulletin Administratif, 1933, po. 765 – 769).

La Collectivité NGBONGI (BONGI) est constituée de Groupements ci-après : Abibi, Aboso, Bokalaka, Boganga, Bombongolo, Bobengo, Bondjeli, Bohema.

La Collectivité MABINZA est composée des Groupements suivants : Bode, Bondumbe, Bobenga, Bondunga, Adongo, Gula et Bogbuta.

La Collectivité YOKO comprend les Groupements suivants : Bokoi, Bobela, Botebe, Genza, Gbala, Bokengele et Boso.

1.2.3. Origines des Benza

La Province de Bas-Uélé comme nous l'avons dit est habitée, des populations bantous et non bantous aux origines diverses.

Les Benza font partie du grand groupe Ngombe qui englobe les Mongo, Budja, Mobenza, les Topoke, les Turumbu, les Mongelema, les Mombesa et les Baboa (SAERZNC, C., 1953, p. 6). Benza serait le fils cadet des enfants de Ngombe, il aurait quitté son frère aîné à cause d'une querelle avec ce dernier à LISALA (Province de la Mongala) pour avoir mangé le premier la tête de l'antilope au cours d'un repas, l'acte jugé par son grand-frère contraire à la coutume, d'autres encore, les Benza seraient venus du Cameroun comme tous les autres bantous. L'ancêtre commun de tous les peuples qui font partie de Ngombe serait « Akongo » (Van Der Kerken, 1944, p.146).

1.2.4. Mouvements migratoires

L'histoire de l'humanité est jalonnée des déplacements des populations sur les courtes et longues distances pour des raisons diverses. Les mouvements migratoires sont plus complexes et résultent souvent d'une combinaison des factures (Blaud, C., 2001, p.11).

Dans le passé, les mouvements des migrations étaient plus simples, car il s'agissait généralement des relations linéaires entre les pays ou régions d'origine et un pays ou une région de destination. Les migrations sont caractérisées surtout par les liens d'ordre culturel, économique ou historique (O.I.M, p.4).

Les historiens spécialistes des migrations s'accordent pour affirmer que les flux migratoires ont été et continus à être d'importants vecteurs des changements sociaux économiques et culturels. Il est impossible de dire avec précision combien il y a eu de « migrants » à un moment donné de l'histoire (Idem).

Tout compte fait, en migrant, les Mabenza se mouvaient dans l'ordre croissant comme nous allons remarquer dans les lignes qui suivent.

1. Les Bodjamboli

Ils sont venus de l'Ouest en passant au Sud de Yakoma (Nord-Ubangi). Les Bodjamboli suivaient de près les Budja. Arrivés aux sources de la Rivière tshimbi, ils impriment à leur mouvement migratoire une direction Sud-est, reprenant la route suivie par les Budja avec lesquels ils avaient des nombreuses alliances (SAERZNC, C., *Op. cit.*, p.6).

Les Budjamboli sont localisés actuellement dans la Localité de Yaligimba en Territoire de Bumba dans la Province de Mongala.

2. Les Bongi

Les Bongi dont il est question dans le présent paragraphe, comprennent les clans ci-après : Bopandu, Bokpondo, Bode et Bodembu. Les migrations de Bongi s'est faite comme celle de tous Mabinza par le Sud de Yakoma. Toutefois, ils constituent l'avant-garde de la masse ébranlée des Mabinza après les Bidjamboli ayant obliqué vers la région de Moïka et la Loïka. Les Bongi n'ont pas été inquiété par la poussée Soudanaise de Mongwandi et ils ont continué leur mouvement migratoire de l'Ouest et l'Est entre l'Uélé et Likati jusqu'à la hauteur de la Rivière Gambu affluent gauche de la Likati.

Cette migration a permis aux Bongi d'être en contact avec les Mobati auxquels ils s'allièrent au mariage et se mobatisent en adoptant la langue, us et mœurs de leurs alliés. Avec l'arrivée des Abandia dans la région, leur voisin Mobati fut obligé de décamper. Les Bongi passent la Likati par son affluent de la Gambu, ils s'infiltrèrent entre les Boyeko et occupant le pays du Confluent Elongo et Amba.

Les Clans Bongi s'unissent aux Bodongola pour attaquer les Budja du Chef Moteku qu'ils défont et les forcent de repasser l'Itimbiri aux environs de Mondunga.

Il convient de noter que les Bondali ont rejoint le gros de Bopandu à Buta lors de la constitution de la Chefferie Boganga – Bokpondo en Novembre 1953.

3. Bokoi

Les Bokoi comprennent tous les Mabinza de l'Ouest. Ces derniers en passant par le Sud de Yakoma, se sont installés à la Rivière Mutwame affluent de la rive droite de la Tshimbi vers 1870 où ils vivaient en rapport étroit avec les Budja - Yaliambi – Yawango – Bosambi.

Avec l'invasion Mongwandi – Abandia, une faction des Bokoi s'installe à l'ancien poste de gongo et une autre descend la Tshimbi lors que les Bongi attaquent les Budja de Moteku, les Bokoi se retirent prudemment après avoir contourné les Bongi agressifs.

Les Bokoi suivirent les Arabes, malheureusement qui les dispersent. Cette période fut de courte durée. Les européens faisant apparition à peu près de la même époque vers 1885 et les Bokoi retournent à leur emplacement.

L'imposition en caoutchouc par l'homme blanc aux autochtones, force les Bokoi qui ne trouvent que peu de caoutchouc sur place à émigrer. Les Bokoi s'installent vers 1905 sur la rive gauche de l'Itimbiri entre Yoko et Ekoko.

4. Les Bobibi

Les Bobibi se trouvent installés sur la Motali (rivière) à proximité des Boboso qui eux avaient leurs villages sur la Mokonde. Les Bobibi et les Boboso sont d'ailleurs issus de même père et même mère et vivaient en union étroite. Cependant, suite à une bagarre, au cours de laquelle un Boboso eut un œil crevé, le rapport entre les deux clans se détériore.

Pour se soustraire des représailles des Boboso, les Bobibi quittent en toute hâte leur emplacement sur la Motali et s'en vont vers l'Est en suivant « Busumana » crête de partage des eaux de la Likati et d'Itimbiri.

Aux sources d'Elongo, ils sont accueillis par les Bokpondo (Bongi) chez qui, ils s'installent. Des échanges des femmes se font et les jeunes Bobibi apprennent la langue de leurs protecteurs. Les Bobibi participent avec les Bongi aux attaques conjuguées des Bongi-Bodongola contre les Budja commandés par Eseko et Moteku.

5. Les Bobzuba (Bodjuba)

Ils comprennent les clans : Bobongo, Boyeka, Boboso, Bobinga, Bokema et Amoïfa.

Venant toujours de l'Ouest par le Sud de Yakoma, comme tous les Mabinza, les Bodjuba descendent la Likati et s'installent entre les sources de la Komba, de la Likati et de la Tshimbi, les Moyeka et les Bobinga aux sources de Elongo dans la région du confluent Amba-Elongo sur la rivière Bukama.

6. Bondunga

Les Bondunga englobent les clans : Aboso, Bondembu, Amakese (Bokengele), Bobela, Botshai, Genza et Bobela. Au terme de leur Migration par le Sud de Yakoma. Les bondunga se fixent sur les terres comprises entre les sources proches de la Tshimbi et la Loïka (rivière située dans le Territoire de Bumba et à 85 Km de Bunduki, Localité limitrophe du Territoire d'Aketi avec ce Territoire), proche d'une faction des Badjuba, des Bokoi, des Bodjamboli situés à 85 Km de Bumba) et des Budja.

Sous la pression de l'invasion soudanaise qui ébranle en même temps les Bodjuba, les Bokoi, les Bodjamboli et les Budja, les Bondunga se dirigent vers le Sud poussant devant eux les Mobango.

7. Les Bogula

Les Bogula sont composés des clans Bode, Bokombe et Bodumbe. Ils constituent l'avant-garde des Mabinza dans leurs migrations. Toujours par le Sud de Yakoma, ils se fixent aux environs de Likati et Motulu (SAERZNGO, *Op. Cit.*, p.22). Subissant la pression Mongwandi, les Bogula finissent par s'installer sur la rivière Monguma et Tinda, les Bode entre Komba et la rivière Likati tandis que les Bokombe avant-garde des Bogula traversent l'Itimbiri et occupent les terres situées entre les rivières Tele et Tinda.

Après le départ des Arabes, chassés par les européens, les Bogula reintègrent leur emplacement entre le Komba et Likati, de même que les Bodumbe reviennent s'installer entre le Monguma et Tinda.

De ce qui précède, nous ne pouvons terminer cette partie consacrée aux migrations des Benza sans donner son caractère général. Ces migrations se sont déroulées du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest du Territoire d'Aketi, soit à la recherche des endroits favorables (fertilité des terres, abondance des gibiers...), des endroits susceptibles leur permettant de se protéger contre les envahisseurs.

Ces migrations ont permis aux uns et aux autres de tisser des alliances avec les peuples voisins ou les premiers occupants (Benge, Mobati et Boa).

1.2.5. Organisation et occupation de l'espace

La localisation des sites anciens est un des problèmes les plus complexes de l'histoire des peuples Benza. Dans les villages, les souvenirs des personnages qui sont censés détenir des renseignements sur l'origine et les migrations anciennes se relèvent toujours fragmentaires (WALLE Sombo, *Op.cit.*, pp.25-27).

Les Benza déclarent avoir connu une migration de longue provenance. Les sites sont généralement situés à faible distance des emplacements actuels de ces peuples.

La véritable occupation des sites sur le regroupement et la réorganisation de ces peuples ne sera affective qu'à l'arrivée des européens renvoyant ainsi ces derniers dans leurs villages d'origines respectives.

La mise en place des populations était facilitée par les travaux effectués par les missionnaires et les agents de l'Etat. Les populations furent regroupées d'après leurs affinités linguistiques et culturelles.

1.2.6. Aspects démographiques

L'étude démographique des Benza repose sur plusieurs séquences chronologiques ci-après :

- Des valeurs inégales du point de vue à l'information démographique ;
- Des origines à 1890 : La période pré-européenne, cette période est pauvre en information démographique à cause de l'absence des données statistiques ;
- De 1890 à 1909 : Occupation des Benza par les troupes de l'IEC. C'est une période trouble appelée d'occupation et de pacification. On y a noté plusieurs expéditions dont la plus célèbre est l'expédition VAN KERCHOVEN qui a débuté en 1890 par Iembo (Aketi). On dispose pour cette période le premier chiffre résultant de carnets de notes des membres de l'expédition élaborés lors de l'investiture des Chefs ;
- De 1908 à 1960 : la période la plus riche. Nous disposons de beaucoup de chiffres et cartes sur la répartition de la population. L'on sait qu'en 1895, le capitaine DAENEN, membre de l'expédition VAN KERCKHOVEN a estimé la population des régions parcourus comme suit :

Groupe ethnique	Population
Mangbetu	1.500.000
Zande (Avunagara)	2.000.000
Zande (Abandea)	2.000.000
Babua	200.000
Basango	50.000
Nobate	250.000
Tobal	6.000.000

Source : DAENEN

Cependant, d'après le néolithique, vers la fin du XV^e siècle, une première occupation de l'espace étudié, est celle des populations Bantous composées des Ngombe - Ndoko - Mabinza - Budja - Mobango dont une partie a évolué vers le bas Aruwimi.

Population de quelques Chefferies du Bas-Uélé entre 1950 et 1909

Années	Territoires	Chefferies	H	F	E	T	% H/F	% E/F	% E/PT
1905	AKETI	KENGO	50	51	18	119	98,03	35,29	15,12
	BONDO	SANGASIA	270	154	56	480	175,32	36,36	11,66
	POKO	GONGO	475	1475	573	2523	32,20	38,84	22,27
1908	BONDO	MADONGO	38	32	19	89	118,75	59,37	21,35
		GELIKWA	36	21	13	70	171,42	61,90	18,57
		LALU	43	42	25	110	102,36	59,52	22,72
		ZIA	42	57	24	123	73,66	42,10	19,51
		GUASO	242	351	295	888	68,94	84,04	33,32

Source : DAENEN

Densité de la population chez les Benza, 1959 – 1984 par chefferie

CHEFFERIE	1959	1970	1984
NGBONGI	2,38	2,30	2,94
MABINZA	1,31	1,74	2,13
YOKO	1,84	1,61	2,23
MOYELE	1,84	1,88	2,43

Source : Idem

Les données de ce tableau traduisent cependant ce qui suit :

- Toutes les Chefferies étudiées sont caractérisées par un excédent d'hommes, exceptée GONGO (1905), ZIA (1908) et MONGO MASI (1909) ;
- Dans toutes les Chefferies, il y a eu moyenne près d'un enfant pour trois femmes ;
- Dans l'ensemble des Chefferies étudiées, les enfants représentent près de 20 % de la population ;

Les données disponibles pour la décennie 1910-1919 ne renseignent nullement Aketi.

Du point de vue de l'occupation de l'espace, le Territoire étudié apparaît faiblement peuplé (de 2 à 4 habitants par Kilomètres carrés selon la carte de JONGHE (en 1928) et de Robert (en 1938).

1.2.7. Quelques caractéristiques économiques et socioculturelles

A. Du plan économique

L'organisation économique des sociétés africaines traditionnelles en général et celle des Benza en particulier, repose essentiellement sur l'agriculture, l'élevage, la chasse, la pêche, la cueillette, mais aussi l'industrie et les activités commerciales (VANSINA, J., 1970, p.6). L'unité familiale est le lien indiqué où s'organisait la production suivie de la division du travail par sexe. La terre est le facteur économique par excellence.

Toutefois, pendant la période coloniale, d'autres cultures furent introduites dans le territoire et les travaux économiques furent imposés aux circonscriptions indigènes (VANSINA, J., *Op. cit.*, p.88).

Nous ne pouvons conclure ce point sur l'économie avec VANSINA (Idem) en disant « les sociétés africaines ne subsistent pas en ne récoltant que les fruits qu'une nature généreuse donne aux hommes (...). Le terme de l'économie de substance était trompeuse par ses connotations bien sûr, la substance était acquise ; mais plus que cela (ANDROPIA, T.F.E/ISP/KIS, 1999 – 2000, p.26).

B. Du plan socio culturel

L'unité culturelle de cette région est remarquable. Le groupe de pêcheurs et des gens d'eau contrastent avec les agriculteurs. Dans toute la région, le mariage est défendu entre parents. Les mariages préférentiels secondaires sont attestés dans le territoire. Le mariage avec la sœur cadette de l'épouse, le remplacement de la première épouse de la défunte par une de ses sœurs (VANSINA, J., *Op. Cit.*, pp. 8-10).

Par ailleurs, un autre système de mariage était observé dans la société Benza avant la naissance de l'enfant. Un homme adulte malgré son âge en visite chez son ami, trouvant enceinte la femme de ce dernier, le prévenait en avance qu'à la naissance de cet enfant, une fois une fille, deviendra automatiquement son épouse et cela avec le consentement de la famille, mais s'il est né garçon, il devenait son compagnon.

Dans la société traditionnelle Benza, existait des personnes douées d'un verbe puissamment chargé. Leur parole est action (malédiction).

Les sorciers (Memba) avaient un pouvoir inné et héréditaire du fait qu'ils possédaient un organe interne spécial.

Les danses très rependues dans la région n'étaient pas complexes (Agbada) sous l'éclair de la lune.

1.2.8. Organisation politique traditionnelle

D'une manière générale, le pouvoir politique traditionnel en Afrique Noire est du type féodal (CONERVIN, R., 1963, pp. 28 – 29). Le système politique congolais en général et des Benza en particulier, a évolué sous les anarchies, les chefferies et les Etats, c'est le cas des Benza qui n'ont pas produit des entités politico-administratives décentralisées.

A la tête de clan se trouvait le « Nkumu AKPANGBA », le représentant de l'ancêtre du clan. Le « NKUMU MWANIE » et le « NKUMU ABOTSHELU » représentant respectivement les petits fils et les arrières petits fils du clan. En revanche, la structure politique des Benza avant l'arrivée de l'homme blanc, avait une forme pyramidale : au sommet on trouvait le NKUMU AKPANGBA (ainé), au milieu le NKUMU et de deux côtés de la pyramide les NKUMU MWANIE et ABOTSHELU.

Malgré, l'influence européenne et l'instauration de l'administration coloniale, cette structure remarque-t-on selon la coutume, demeure encore observable dans les villages par rapport à ceux vivant en ville.

II. MODIFICATION SOCIO-POLITIQUE INTRODUE DANS LA SOCIETE BENZA DES ORIGINES A 1960

2.1. Introduction

Plusieurs textes relatifs à l'organisation administrative des entités coutumières de notre pays ont été mis sur pied par le législateur. Nous nous limiterons ici à quelques uns d'entre eux. Il s'agit des décrets du 06 Juin 1891, du 03 Juin 1906, du 02 Mai 1910, du 05 Décembre 1933 et du 10 Mai 1957.

2.1.1. Décret du 06 Juin 1891

C'est à partir du 1891 que fut publié plusieurs textes destinés aux natifs. Ces textes reconnaissent aussi l'existence des Chefferies indigènes.

En matière répressive, l'E.I.C reconnaît qu'en dehors des infractions pouvant intéresser ou impliquer un européen, les congolais resteraient soumis à la juridiction de leurs chefs et l'application des lois et des coutumes. Cette règle nouvelle s'inspirait d'une méfiance trop fondée à l'endroit de la justice traditionnelle en matière pénale.

2.1.2. Décret du 03 Juin 1906

Ce décret dit « décret sur les chefferies » reconnaît que les congolais sont réputés faire partie d'une Chefferie ; celle-ci comprenant un ou plusieurs villages. Ce texte définit, en son article 2, alinéa 1, la Chefferie comme suit : « elle se compose d'un ou plusieurs villages placé (s) sous l'autorité d'un Chef unique (Van Der Kerken, 1920, p.40). Il s'ensuit que la coutume constitue la base de la répartition des « indigènes » en chefferie. Celle-ci est reconnue alors comme étant une subdivision administrative où l'on reconnaît au Chef un certain nombre d'attribution ».

Aucun membre de la Chefferie ne pourra sans l'autorisation expresse du Chef de quitter la Chefferie pour aller s'établir sur le territoire d'une circonscription voisine.

Le Chef exerce son autorité conformément à la coutume pourvu qu'elle ne soit pas contraire à l'ordre public universel ni aux lois qui formellement s'y substituent.

2.1.3. Décret du 02 Mai 1910

Avec la reprise du Congo par la Belgique en 1908, le problème de la politique indigène reste l'une des préoccupations majeures du gouvernement colonial et fait l'objet d'études et des discussions dans les milieux intellectuels Belges.

Comme dans le décret antérieur, le Chef est toujours reconnu comme un agent intégré dans l'administration. Ce qui est remarqué dans le décret du 02 Mai 1910, c'est la division du Congo en Chefferie et en Sous-chefferies. Dans son circulaire n° 2809 du 22 Juin 1920, le Vice-gouverneur Général écrivait « les Chefferies actuelles dont plusieurs sont divisées en Sous-chefferies, sont principalement dans les Districts de Maniema, de Lowa, de Stanley-ville et de l'Aruwimi, trop nombreuses par rapport aux chiffres de population (Moeller, A., 1920, p. 750). Le but visé était de reconstituer des larges groupes traditionnels en Chefferie et de confirmer comme sous Chef ceux qui étaient déjà reconnus par l'E.I.C.

En matière répressive, le décret apporte une innovation importante : celle de conférer au Chef la compétence de sanctionner, mais elle se limite aux infractions peu graves qu'elles soient le caractère coutumier prévu par la loi écrite. Le Chef n'a le droit d'infliger comme peines que le fouet jusqu'à douze coups et incarcération pendant 15 jours au maximum avec ou sans travail forcé au profit de l'entité (Encyclopédie du Congo Belge, *Op. Cit.*, p. 709).

En son application, le décret de 1910 a suscité pas mal de difficultés dont nous citons à titre d'exemple quelques unes les plus importantes. L'émiettement était un handicap pour l'administration coloniale pour des raisons que voici :

- Manque d'agents efficaces en nombre suffisant pour contrôler toutes ces entités et assurées leur bon fonctionnement ;
- Des propositions rencontrées dans la soumission des uns par rapport aux autres.

Durant la multiplicité ou la pluralité de chefferies, on tâchera de réduire les nombres soit par extinction à l'occasion du décès d'un Chef, on essaiera de rattacher à l'amiable ses administrés à un groupement voisin avec lequel ils auraient quelques affinités. D'où la conséquence de la politique de « diviser pour mieux régner », plus tard, une autre méthode envisagée était celle « la politique de secteur ». Cette méthode se concrétisera avec le décret du 05 Décembre 1933.

2.1.4. Décret du 05 Décembre 1933

Pendant que le décret du 02 Mai 1910 répartit les populations vivant sous l'empire de la coutume en Chefferie ou en Sous-chefferies, celui du 05 Décembre 1933, par contre, répartit ces groupes entre deux formes d'organisations politiques reconnus comme entités coutumières et dénommées des « circonscriptions indigènes » à savoir : les Chefferies et les Secteurs.

L'article 19 de ce décret définit ces deux entités comme suit :

- La Chefferie est un Groupement traditionnel organisé selon les règles formulées par les législateurs, mais suivant la coutume ;
- Le Secteur est un ensemble de circonscriptions territoriales qui réunit des groupes indigènes différents en une unité assez grande pour accéder à la personnalité administrative.

Pour combattre l'émiettement territorial et la dégradation de l'autorité traditionnelle, l'autorité gouvernementale supprime les Sous-chefferies et les Sous-chefs. Ces derniers bénéficient toutefois les avantages prévus par le décret précédent.

Concernant les Chefs, dans le cas de la Chefferie, il est désigné par la coutume reconnue et investi par l'autorité gouvernementale (Article 38), celui du Secteur est par contre nommé parmi les Chefs de Groupements qui constituent le Secteur et investi par l'autorité gouvernementale pour un mandat déterminé.

L'autonomie financière accordée aux entités coutumières par ce décret ainsi que la mise sur pied des organes délibérants sont les conditions nécessaires pour parler de la « décentralisation ». Ce nouveau mode de gestion se manifesta dans l'application du décret de 10 Mai 1957.

2.1.5. Décret du 10 Mai 1957

Le décret du 10 Mai 1957 a été élaboré et promulgué tout en tenant compte des aspirations des autochtones participés à la vie publique et à la gestion de leurs entités d'une manière libre.

Les dispositions du présent décret sont les suivantes :

1. Le Chef : Il devient de plus en plus fonctionnaire et est une autorité coutumière choisie selon les dispositions du décret de 1933 tant dans une Chefferie que dans un Secteur (Article 19) ;
2. Le Conseil de circonscription : Celui-ci remplace le conseil des Notables. Il était formé des membres de droit et des membres nommés.

Par rapport aux textes précédents, voici quelques innovations apportées par le décret du 10 Mai 1957 :

- L'élargissement de la composition des conseils des institutions de base (Chefferie et Secteur) en y intégrant des personnalités non traditionnelles choisies en raison de leur compétence ou des mérites qu'elles représentaient ;
- Contrairement au décret du 05 Décembre 1933 qui conférait au Chef une main mise sur la caisse de la circonscription le décret du 10 Mai 1957 dans son article 94 conférait aux receveurs avec avis favorables de l'administrateur la gestion de la caisse.

Le décret du 10 Mai 1957 ouvre la voie vers la décentralisation des entités coutumières, mode de gestion non utilisé dans deux décrets précédents.

2.2. Pendant la période Arabe

Comme nous l'avons dit dans les mouvements migratoires des Benza, il convient de souligner que la société Benza a connu plusieurs modifications introduites par les étrangers (arabes et européens). Dans les lignes qui suivent, ces modifications sont d'ordre démographique, économique et socio culturel.

1) Les conséquences démographiques

Au regard des méthodes utilisées à savoir les Razzias, la chasse à l'homme, les pillages, les incendies des villages et les massacres, les concours et les chaînes pour prévenir la fuite des hommes capturés, il est certain que les groupes Ara-bo-swahili (Zanzibaristes, Saoudonais) (Ndaywel-è-zim, 1998, pp. 141-142), ont rendu la vie difficile dans l'espace parcouru caractérisé par la perte en vies humaines d'un côté et par le dépeuplement de certains villages de l'autre.

2) Les conséquences économiques

L'exercice des activités commerciales et en particulier le trafic de l'Ivoire ont donné naissance à un phénomène d'échange jusque-là inconnu dans la vie intra et inter tribale des populations de ce milieu d'Aketi en particulier et de l'Est du Congo en général. Notons à ce sujet que le commerce inauguré par les Waswahili ou les « batamba-tamba » ou encore « les badongolo miso » (signifie étranger ou groupes des gens en errance (Wawina Lome, *Op. cit.*, p. 38).

Les Arabes ont introduit dans le Territoire d'Aketi et comme ailleurs les cultures des légumes, des fruits comme mangouier, goyavier, orange, citronnier.

3) Les conséquences socio culturelles

L'essor du commerce et des échanges humains, le déplacement des populations, la naissance des cités cosmopolites ont entraîné un brassage des groupes ethniques, des mentalités et des coutumes.

2.3. Période européenne

L'arrivée des européens fut nuisible au pouvoir de Nkumu Akpangba. En effet, elle amène des prestations en nature souvent considérables et des corvées lourdes : le Nkumu Akpangba n'avait plus le pouvoir d'imposer à ses sujets les travaux de prestation sans sortir de ses limites traditionnelles et sans compromettre son autorité.

Toutefois, la non prestation de fourniture et des corvées étaient impitoyablement sanctionnées et pour s'en sortir, il fallait bien sacrifier quelqu'un et c'est ainsi que les Nkumu Mwanie et Abotshelu furent présentés à l'européen comme Chef. A titre d'exemple : Egolomo fut présenté comme Chef de Boboso alors qu'il était Nkumu Abotshelu ; MANDJAMA étant Nkumu Mwanie a été présenté comme Chef Mwanie a été présenté comme Chef des Amakise, MAGBO présenté comme Chef des Bobei au moment où il était Nkumu et succède à BUTUMA qui était Nkumu Mwanie (SAERZN, c., *Op. cit.*, pp. 78-79).

Avec l'annexion du Congo à la Belgique (1908), une situation particulière était observée dans le poste d'Ibembo. Il suffit de lire à ce sujet le rapport Mensuel du Chef de Poste d'Ibembo (rapport AIMO du Territoire d'Aketi, 1908, pp. 3 – 4), citons quelques extraits : « j'ai eu l'occasion de visiter ce mois (Mai) la région de Bokoi et Bokengele. A mon approche, les indigènes fuyaient leur village. Seuls les Chefs se sont présentés. Une fois de plus, j'ai constaté que ces Chefs n'ont aucune autorité sur leurs sujets. Quant aux grands, les chefs réels s'abstiennent toujours à ne pas vouloir se présenter (SAERZN, C., *Op. cit.*, p.16).

2.4. Fondation des sites

Lors de la pénétration européenne dans la région de l'Itimbiri vers 1887, le souci primordial des premiers agents de l'E.I.C, n'étaient évidemment pas l'organisation politique des sociétés indigènes, mais c'était plutôt de vaincre les Zanzibaristes et soumettre les populations.

En effet, plupart des postes furent fondés après la cession du Congo, les chefs réels s'abstiennent toujours à ne pas vouloir si présenter (SAERZN, c., *op.cit.*, p.16).

Chaque de chacune de ces chefferies, était demi de ses fonction à la même date de leur suppression.

III : LES PRINCIPAUX DETERMINANTS DE L'EVOLUTION SOCIO POLITIQUE DES BENZA DES ORGANES A 1960.

Dans ce chapitre, trois principaux déterminants, notamment les volets : politique, économie et culturel, ont marqué l'évolution sociopolitique des Benza des origines à 1960.

3.1. Volet politique

Il est à noter qu'avant l'arrivée des européens, le chef a pris le dessus sur les pouvoirs familiaux. A ce sujet, le rôle de la famille, des clans, les lignages, des associations y est restreint au nul. En effet, le chef n'a plus le pouvoir religieux, sa famille, sa cour, ses fonctionnaires sont sous ses ordres.

Des études menées sur plusieurs tribus de Bas-Uélé, il est établi que chaque société a son organisation politico-administrative propre.

A ce titre, MONTESQUIEU écrit ce qui suit : « La législation politique, économique et sociale dépend des conditions d'existence de la société, puisque ces conditions d'existence varient d'une société à l'autre, les bonnes lois doivent se fonder sur les différences et non sur ce qu'il y a de commun (KOLI ELOMBE, M.K. et al. 1975, p. 7).

De tous les chefs connus par les Benza, le Chef LINGOLO de la Collectivité YOKO, bien que contesté par les Genza et autres pendant l'administration européenne, a su instaurer une administration qui a créée la cohésion et l'unité entre les différentes familles (SAERZN, C, op.cit, p.26).

3.2. Volet économique

Les principaux objectifs de l'agriculture au Congo-Belge sont d'assurer le ravitaillement des populations des centres industriels et commerciaux, d'augmenter les revenus des planteurs par l'amélioration des cultures et l'extension des cultures rémunératrices telle que coton, le café, l'orge, arachides, riz.

Un grand soin est apporté à l'augmentation des différentes cultures à l'unité des surfaces. Les objectifs sont activement poursuivis et les résultats pour 1956, font apparaître un accroissement de la production de la plupart des cultures par rapport à l'année précédente (Roger De Meyer, 1958, p. 59).

Dans le domaine de l'agriculture, la culture de coton fut considérée dès son introduction au Congo-Belge comme une activité à réserver aux populations rurales indigènes, afin de leur créer, une source nouvelle de revenu stable.

La vie économique dans la société Benza a été aussi rendue possible par l'implantation de chemin de fer VICINAUX du Congo (Vici Congo) qui assure le transport des marchandises et des personnes dans la Province de Bas-Uélé pendant cette période entre Aketi-Bondo et Mungbere via buta, Titule et Poli (Isiro).

3.3. Volet culturel

Le mouvement Mahdiste qui a commencé dans l'Uélé en 1881 est associé au Prophète Mohamed Ahmed suivi des incursions soudanaises, la maladie du sommeil, le système de portage instauré par les envahisseurs qui imposaient leurs us et mœurs, sont les motifs explicatifs du dépeuplement de la population de l'Uélé en général et d'Aketi en particulier.

CONCLUSION

Comme nous venons de constater, la présente recherche nous donne une idée globale sur l'évolution socio-politique des Benza des origines à 1960.

La société Benza a été l'objet de plusieurs secousses. Elle a dans son organisation traversé les périodes suivantes : période traditionnelle, période Arabe et européenne jusqu'à l'indépendance de la République Démocratique du Congo (1960).

A ce sujet, Moeller confirme cette manœuvre du colonisateur en s'exprimant en ce terme : « des chefs ont été investis par complaisance, par l'assiduité, par la source de rendement immédiat, qui n'avait pas dû être. Des chefferies ont été morcelées à l'encontre de la coutume. Des groupements ont été constitués, en chefferies distinctes, faute d'une étude d'ensemble parce que chacun d'eux avaient été envisagés séparément (Moeller, A., *Op.cit.*, p.727).

En effet, cette étude sur les Benza n'est sûrement pas la dernière ; nous espérons que d'autres travaux viendront la compléter et la parfaire, nous croyons néanmoins avoir dégagé le cadre essentiel sur l'évolution socio-politique de Benza des origines à 1960.

BIBLIOGRAPHIE**I. OUVRAGES**

- [1] BLAUD, c., *La migration pour étude*, l'Harmattan, 2001.
- [2] BOULENGER, G., *La recherche en sciences sociales*, Edition Universitaires, Paris, 1970.
- [3] CRUSSENS, H., *Les peuplades de l'entre Congo-Ubangi*, Tervuren, MRAC, Monographie-Ethnographie, VOLT, 1958.
- [4] NORNEVIN, R., *L'Histoire des peuples de l'Afrique Noire*, Edition Berger, Levraut, Paris, 1963.
- [5] CORALEVIN, R., *Histoire du Congo-Léopoldville-Kinshasa, des origines préhistoriques à la République*, Edition Berger Levraut, Paris, 1978.
- [6] DESCAMPS, J., *Les institutions politiques de l'Afrique Noire*, PUF, Paris, 1962.
- [7] HUREREAU, H., *Histoire de peuplades de l'Uélé et de l'Ubangi Bruxelles*, Edition Bibliographique du Congo, 1922.
- [8] KIZERBO, J., *Histoire de l'Afrique Noire d'Hier à demain*, Edition Hatier, Paris, 1972.

II. ARTICLES DES REVUES

- [1] BILUSA BAILA, B., *Déterminants socioculturels de faible fécondité de l'Uélé, Zaïre « a. Etat matrimonial, b. Morbidité conjugale, etc. Libertinage sexuel in UIESP, Congrès Africain de publication, Vol 1, Dokar, 1988, pp. 2251-2271.*
- [2] MUMBANZA mwe BAWELES, « *Les Ngombe de l'Equateur, Historique d'une identité* », Zaïre-Afrique n°124, 1978.
- [3] SAERZNC, C., « *Etude politique sur les BONDUNGA-BOKOI, une tribu MABINZA, Ethnie NGOMBE* » 1953.
- [4] Van Der Kerker, G., « *Ethnie Mongo* », Bruxelles, ARCS, 1994.
- [5] WALE SOMBO, B., « *Les migrations des peuples du Bas-Lomami (Haut-Zaïre) du 17^{ème} siècle au 18^e siècle*, In Acquatorial 11/1990).